

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE PLOULEC'H DU LUNDI 19 FEVRIER 2018

COMMISSION « ENFANCE, JEUNESSE ET VIE SCOLAIRE »

Manon RIOU intègre cette commission.

SUBVENTIONS 2018

Après avoir rappelé l'évolution de certains critères, Thierry LE CALVEZ a listé les propositions de subventions établies par la commission « finances » pour l'année 2018. Le montant total des subventions s'élève à 10 568 € dont 9 768 € pour les associations communales (voir tableaux joints).

Ces subventions sont votées à l'unanimité.

REVOYURE DU CONTRAT DEPARTEMENTAL DE TERRITOIRE 2016-2020

Le Maire rappelle que ce contrat, mis en œuvre par le Conseil Départemental des Côtes d'Armor, constitue l'outil principal de collaboration entre les EPCI, les communes et le Département pour favoriser le développement et l'aménagement des territoires. Une enveloppe financière de 9 033 482 € avait été attribuée à ce contrat en 2016 pour des opérations d'investissement mais il est nécessaire de revoir son contenu à mi-parcours pour tenir compte des évolutions et des modifications ou annulations, voire substitutions d'opérations inscrites au contrat. Pour la commune, ont été inscrites à ce contrat les opérations suivantes : la création des aires de jeux et l'extension de la maison médicale pour des subventions départementales qui s'élèvent respectivement à 10 400 € et 20 000 €.

Le Conseil valide le contrat départemental révisé et autorise le Maire à signer l'avenant.

SALLE SOCIO-CULTURELLE : MODIFICATION DU LOT 1 ET DU CCAP

Yannick GAUTIER informe les élus que le devis du lot 1 attribué à l'entreprise LE COQ de PLAINTEL est diminué de 56 068,10 € HT compte tenu, d'une part du remplacement de la dalle par un dallage sur terre-plein et, d'autre part, de la déduction de travaux VRD (accès de la salle déjà réalisé dans le cadre de l'aménagement du quartier de Parcomeur).

Par ailleurs, il est nécessaire de corriger une erreur de saisie dans le CCAP. Les prix du marché sont réputés établis sur la base du mois de juillet 2017 et non janvier 2017.

Le Conseil, à l'unanimité, valide ces deux modifications.

TRAVAUX A LA CHAPELLE DU YAUDET : DEMANDE DE SUBVENTION

Mireille GUENEC rappelle aux élus la nécessité d'effectuer des travaux de rejointoiement sur la façade sud de la Chapelle du Yaudet ainsi que la reprise d'enduit intérieur. Ces travaux sont estimés à 12 263,97 € HT.

Le Conseil approuve la réalisation de ces travaux et sollicite de la Région une subvention de 20 %. La souscription mise en place pour les travaux de rénovation de la Chapelle est toujours ouverte et permettra également le financement des travaux supplémentaires.

TRAVAUX DU SDE AU QUARTIER DE PARCOMEUR

Yannick GAUTIER rappelle que le Conseil a validé le 26 juin dernier des travaux à confier au SDE pour l'aménagement du quartier de Parcomeur, pour un montant restant à charge de la commune estimé à 71 574 €. L'étude ayant été modifiée pour desservir trois parcelles, ce montant est porté à 75 074 €.

Le Conseil valide cette nouvelle proposition du SDE.

TRAVAUX DU SDE ROUTE DE KERISSY

Yannick GAUTIER explique que Madame NEDELEC a obtenu l'autorisation de diviser sa propriété située route de Kérissey et qu'il est donc nécessaire de réaliser des travaux d'extension du réseau basse tension afin de desservir en électricité deux nouvelles parcelles. Le Conseil accepte la contribution communale estimée à 2 332 € à verser au SDE.

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Compte tenu du départ en retraite du responsable des services techniques au 1^{er} juin prochain, de la possibilité pour 4 agents de bénéficier d'un avancement de grade en 2018 et de la demande d'un agent issu de la filière animation d'intégrer la filière administrative, le Conseil décide de créer les emplois

suyvants : agent de maîtrise, agent de maîtrise principal, technicien, ASEM 1^{ère} classe, adjoint technique principal 2^{ème} classe (2), adjoint technique principal 1^{ère} classe et rédacteur.

RATIOS D'AVANCEMENT DE GRADE

Le Conseil décide d'adopter un ratio de 100 % pour l'ensemble des grades d'avancement de la collectivité.

REGIME INDEMNITAIRE : MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 30/11/17

Le Maire rappelle que le Conseil a validé la mise en place du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) le 30 novembre 2017 mais il est nécessaire de modifier cette délibération car une collectivité ne peut prévoir le maintien du régime indemnitaire durant les périodes de congé longue maladie ou longue durée, en application du principe de parité avec la fonction publique d'Etat.

Le Conseil modifie donc la délibération du 30 novembre dernier et précise qu'en cas de congé longue maladie ou longue durée, le régime indemnitaire sera suspendu.

HORAIRES DE L'ECOLE POUR L'ANNEE 2018/2018

Sylvie LE LOEUFF rappelle que le Conseil municipal et le Conseil d'Ecole ont sollicité une dérogation pour un retour à la semaine de 4 jours à la prochaine rentrée scolaire. Elle propose maintenant aux élus d'adopter les horaires de l'école pour l'année 2018/2019 comme suit :

Matin : 8 H 45/11 H 45

Après-midi : 13 H 30/16 H 30

Sylvain CAMUS propose par ailleurs aux élus d'adopter la motion suivante afin de solliciter une dérogation à la pause méridienne obligatoire d'1 H 30 :

« Les séances d'Activités Pédagogiques Complémentaires (APC) peuvent se dérouler soit avant la matinée de classe, soit après l'après-midi de classe, soit entre la matinée et l'après-midi.

Mais, la réglementation en vigueur depuis 2013 impose une durée minimale d'1 heure 30 pour la pause méridienne et une durée minimale de 30 minutes pour une séance d'APC.

Ces deux contraintes rendent impossible de trouver une organisation des temps scolaires pleinement satisfaisante pour les enfants.

Comme le relèvent les délégués des parents d'élèves, placer les APC tôt le matin ou tard l'après-midi allonge la journée d'école des enfants concernés et peut leur apparaître comme une sanction.

Comme le soulignent les enseignants et le personnel communal, allonger à 2 heures la pause méridienne des enfants non concernés accroît leur énervement et nuit à l'enseignement du début d'après-midi.

Dans les deux cas, l'impact est donc négatif pour les enfants, dont l'intérêt supérieur doit pourtant rester au centre de nos préoccupations.

Aussi, le Conseil municipal de Ploulec'h demande que la durée de la pause méridienne puisse être inférieure à 1 heure 30, pour les enfants qui suivent une séance d'APC ».

Le Conseil vote à l'unanimité ces deux propositions.

FACTURE EAU : AVIS SUR DEMANDE DE DEGREVEMENT

Le Conseil approuve la proposition de dégrèvement émise par la commission « alimentation en eau potable et assainissement », soit une consommation à dégrèver de 204 m³.

AVENIR DU SYNDICAT DE VOIRIE DE PLESTIN ET PLOUARET

Considérant, d'une part, la satisfaction des communes adhérentes et la bonne situation financière de ce syndicat intercommunal et, d'autre part, les inquiétudes liées au devenir des missions et du personnel du Syndicat après son intégration à Lannion Trégor Communauté, le Conseil vote à l'unanimité pour une intégration directe et de plein droit du SIVPP à LTC au 1^{er} janvier 2020.

QUESTIONS DIVERSES

1. **Révision du SCOT** : une réunion publique de présentation des orientations du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) se tiendra à Lannion au siège de LTC le 22 février prochain à 18 H 30. Yannick GAUTIER souligne l'importance du SCOT pour l'avenir des collectivités locales.
2. **Lotissement Parcomeur** : sur les 21 lots, 9 sont achetés ou réservés. Un panneau d'information va être implanté au rond-point du Détour du Yaudet.
3. **ZA de Bel Air** : une étude notariale va s'installer à la place du restaurant « Poivre Rouge ».

- 4. Salle Le Patio :** les murs les plus élevés seront tous en place début mars et pour l'été le bâtiment devrait être clos et couvert.